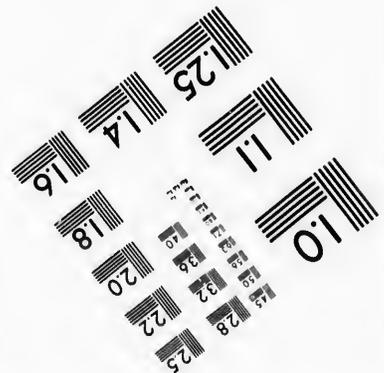
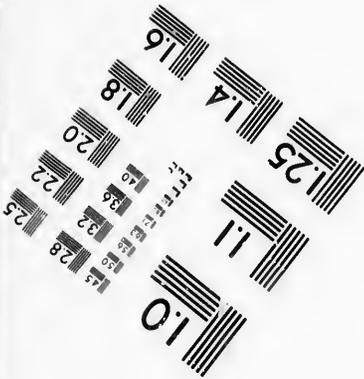
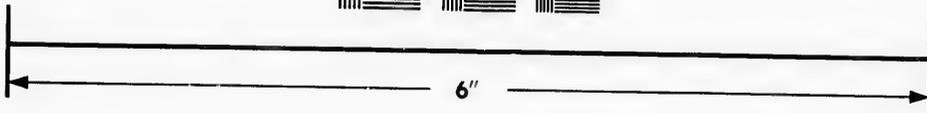
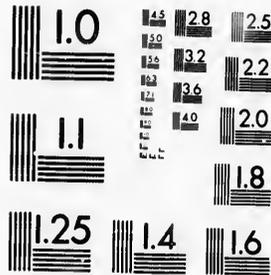


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [3] p. La page de titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

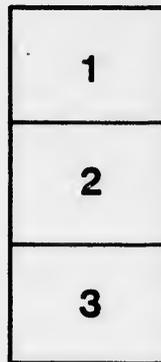
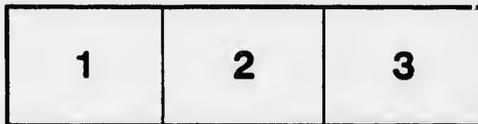
McLennan Library
McGill University
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover end ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

McLennan Library
McGill University
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

UNIVERSITÉ-LAVALL.

RÉGIMENT

CONCERNANT

LE SERVICE DE MENTRE.

13 JUILLET, 1884.

RÈGLEMENT

CONCERNANT

L'ENSEIGNEMENT.

ART. I. L'enseignement se donne chaque année en trois termes dans toutes les Facultés. Le premier terme commence le second mardi de septembre et finit la veille de Noël; le second commence le lendemain de l'Épiphanie et finit le mercredi de la semaine Sainte; le troisième commence le second lundi après Pâques et finit le second mardi de Juillet.

ART. II. L'enseignement de la Faculté de Théologie dure douze termes, sans y comprendre les études du Grand-Séminaire. L'enseignement de la Faculté de Droit et celui de la Faculté de Médecine durent aussi douze termes. Celui de la Faculté des Arts ne dure que neuf termes.

ART. III. Les cours sont privés dans les Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine. Cependant tout Ecclésiastique peut-être admis à ceux de la Faculté de Théologie sans avoir besoin pour cela d'une permission spéciale. Il en est de même, à l'égard des hommes de loi, pour la Faculté de Droit, et des Médecins et Chirurgiens, pour la Faculté de Médecine. Il y a dans la Faculté des Arts des cours publics et des leçons privées. Celles-ci ne sont que pour les élèves de la Faculté. Les élèves de la Faculté de Médecine sont réputés élèves de la Faculté des Arts pour les leçons de Chimie et de Botanique.

ART. IV. Le conseil de chaque Faculté doit rédiger, le plus tôt possible après son organisation, le programme complet de l'enseignement de cette Faculté. Ce programme, après avoir été approuvé par le Conseil Universitaire, est obligatoire pour les Professeurs, comme pour les élèves. Il ne peut être modifié qu'avec l'approbation du Conseil Universitaire, laquelle n'est ordinairement donnée en matière importante qu'après que la modification proposée a été discutée dans une assemblée générale des Professeurs et des Docteurs de la Faculté.

ART. V. Les cours sont réglés de manière que le même élève ne reçoive jamais plus de quatre leçons par jour dans sa propre Faculté, et qu'il puisse suivre l'enseignement public de la Faculté des Arts, dont les cours littéraires sont obligatoires pour les élèves des Facultés de Théologie et de Droit, les cours scientifiques pour les élèves de la Faculté de Médecine, et les cours de philosophie pour les élèves de toutes les Facultés.

ART. VI. Tous les cours publics de la Faculté des Arts sont obligatoires pour les élèves de cette Faculté. Quant à l'enseignement privé, les élèves sont libres de n'en suivre que la partie littéraire ou la partie scientifique.

ART. VII. Les leçons ne durent ni moins d'une heure ni plus d'une heure et demie. Autant que possible, elles consistent dans l'explication d'un ouvrage que tous les élèves ont entre les mains. Dans le cas contraire, le Professeur, en terminant chaque leçon, donne aux élèves, de vive voix ou par écrit, l'analyse ou le sommaire de la leçon suivante, avec l'indication des ouvrages à consulter. Durant les leçons, les élèves prennent des notes qui leur servent à en rédiger un compte-rendu. Le Professeur, par l'examen de ce compte-rendu et par des questions faites durant la leçon même, doit s'assurer de l'attention et du travail des élèves.

ART. VIII. Dans tous les cours, après chaque période de cinq ou six leçons, le Professeur en consacre une, au moins en partie, à quelque exercice propre à mettre en évidence les progrès de ses élèves, et à faire naître chez eux une louable émulation.

ART. IX. Immédiatement après chaque terme, tous les élèves sont examinés sur tout ce qui leur a été enseigné pendant ce terme. Pour plus de commodité, les Professeurs chargés de faire cet examen peuvent être répartis en plusieurs jurys entre lesquels les matières de l'examen sont partagées. Chacun des jurys dresse un tableau renfermant le nom des élèves examinés, les matières sur lesquelles ils l'ont été, et le jugement porté sur chacun d'eux, par rapport à chacune des matières différentes. Ce jugement est exprimé par les mots *Très-bien*, *Bien*, *Médiocrement*, *Mal*, *Très-mal*, selon le cas. Les Membres des jurys inscrivent aussi les remarques qu'ils croient opportunes sur ce tableau, qui est ensuite remis au Doyen de la Faculté. Celui-ci y ajoute ses propres remarques, s'il le croit utile, et le transmet ensuite au Recteur de l'Université, après qu'il a fait transcrire sur le registre de l'Inscription les jugements et remarques qui s'y trouvent.

13 juillet, 1854.



